

# Étiquetage énergétique pour les systèmes de chauffage, de production d'eau chaude et chauffages mixtes



➔ **UNE VALEUR AJOUTÉE** pour vos clients !

➔ **UNE OPTION** pour  
contribuer à un  
environnement plus  
propre !

# Ce que l'installateur doit désormais connaître !



# L'étiquette énergie pour les systèmes de chauffage des locaux, de production d'eau chaude et les chauffages mixtes

Aide vos clients à choisir le produit ou le système le plus efficace et ainsi réduire leur facture énergétique !

**L**a nouvelle étiquette énergie, obligatoire depuis le 26 septembre 2015 doit être remise par **tous les distributeurs et installateurs** de chauffages des locaux, de production d'eau chaude, de chauffages mixtes ainsi que de ballons de stockage.

Les classes d'efficacité vont de G à A+++, comme pour les étiquettes déjà existantes pour les réfrigérateurs et les machines à laver.

Cette réglementation a permis l'introduction d'un aspect très innovant et pertinent : l'**étiquette kit** qui s'applique **aux systèmes de chauffage composés de plus d'un produit**. La nouvelle étiquette souligne également l'importance des énergies renouvelables pour le chauffage, en particulier celle du solaire thermique.

## L'étiquette en un coup d'œil :

- Il est **obligatoire** d'étiqueter la plupart des systèmes de chauffage des locaux, de production d'eau chaude, des chauffages mixtes ainsi que les kits d'une capacité de chauffage allant jusqu'à 70 kW !
- Les classes d'efficacité énergétique vont de **G** (le plus bas) à **A+++** (le plus haut).
- L'offre commerciale doit être **présentée** au client accompagnée de l'étiquette !
- C'est une manière d'offrir de nouveaux **arguments de vente** pour les solutions performantes d'un point de vue énergétique aux distributeurs et installateurs, en particulier celles contenant des énergies renouvelables. Cela aide les clients à prendre une **décision éclairée** et à réduire les coûts énergétiques !



Source: Intelligent heizen/VdZ

## Quels produits doivent être étiquetés ?

### Chauffages des locaux/chauffages mixtes avec chauffage des locaux et production d'eau chaude (Kit 1)

|                                                          |                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Chaudières à gaz, au fuel, à l'électricité               | 0 – 70 kW                                                                                           |
| avec cogénération                                        | 0 – 70 kW (< 50 kW <sub>el</sub> )                                                                  |
| avec pompes à chaleur, y c. pompes à chaleur basse temp. | 0 – 70 kW                                                                                           |
| Comprenant des éléments avec les kits                    | Régulateurs de température, systèmes solaires, ballons de stockage d'eau chaude, autres dispositifs |

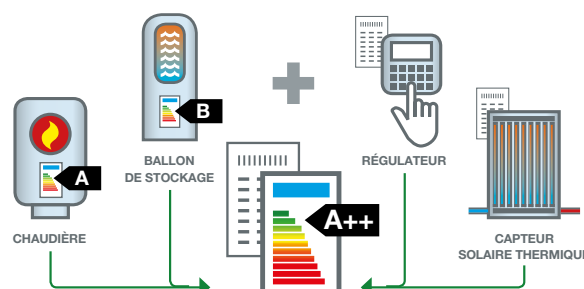
### Chauffe-eau (Kit 2)

|                                       |                                                                                                     |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Au gaz, à l'électricité               | 0 – 70 kW                                                                                           |
| lié à l'énergie solaire               | 0 – 70 kW                                                                                           |
| lié à une pompe à chaleur             | 0 – 70 kW                                                                                           |
| Comprenant des éléments avec les kits | Régulateurs de température, systèmes solaires, ballons de stockage d'eau chaude, autres dispositifs |

**Ballons de stockage d'eau chaude ≤ 500 L**

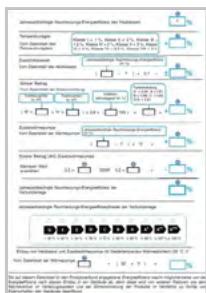
## Qu'est-ce qu'un kit ?

Un « kit » fait référence à la combinaison d'une chaudière et d'éléments supplémentaires tels qu'un ballon de stockage, un système solaire thermique, un régulateur ou des pompes à chaleur. Le kit est généralement plus efficace d'un point de vue énergétique qu'une chaudière seule. Cela doit être mentionné sur l'étiquette.



Source: LabelPack A+

## Quelle documentation supplémentaire doit être fournie avec l'étiquette ?



### → Fiche kit

La fiche kit contient des informations techniques détaillées sur les appareils composant le kit, telles que l'efficacité du chauffage principal, le profil de charge du kit/chauffage principal (chauffe-eau), l'apport des appareils de régulation de la température et du système solaire thermique ainsi que l'efficacité énergétique générale du kit.

## Quelle autre documentation devrait-il y avoir ?

### → Documentation technique

La documentation technique n'est pas un document commercial et elle n'est disponible que sur demande auprès des autorités concernées des États membres de l'UE et de la Commission européenne.

## Comment calculer la classe d'efficacité énergétique ?

### → Calculez facilement l'étiquette kit sur [www.labelpackplus.eu/home/calculate-the-label](http://www.labelpackplus.eu/home/calculate-the-label)

L'étiquette kit peut être facilement calculée en utilisant l'outil en ligne gratuit. Le logiciel vous permet de calculer et d'imprimer l'étiquette kit pour votre solution de chauffage personnalisée. Vous pouvez également retrouver des informations sur la procédure d'étiquetage, les recommandations et les événements afin de développer vos connaissances sur l'étiquetage de l'énergie chauffante.

L'utilisation de l'outil en ligne est bien évidemment gratuite !



### → Vous avez besoin d'aide ? Profitez de formations gratuites !

Le consortium LabelPack A+ propose des formations gratuites aux professionnels du marché du chauffage dans tous les pays participants. Regardez les différentes offres sur le site [www.label-pack-a-plus.eu/home/national-projects](http://www.label-pack-a-plus.eu/home/national-projects) et contactez le partenaire concerné depuis le site Internet.

## Votre argument marketing ? Investir dans des solutions d'une meilleure efficacité énergétique permet de faire des économies

Utilisez l'étiquette d'efficacité énergétique en tant que différenciateur pour votre offre de marché, c'est un avantage pour votre entreprise ! L'étiquette indique si une solution de chauffage des locaux et de production d'eau chaude est efficace ou non. Offrez à vos clients le choix entre différentes solutions et intégrez les étiquettes à votre stratégie marketing.

### POUR VOTRE CLIENT, LA NOUVELLE ÉTIQUETTE ÉNERGIE EST UNE OPPORTUNITÉ

- Pour prendre des décisions plus éclairées
- Pour choisir la solution de chauffage la plus efficace
- Pour réduire sa facture énergétique
- Pour protéger l'environnement

Lorsque vous proposez un nouveau produit à un client, vous pouvez lui montrer une gamme de solutions de différentes classes énergétiques et lui expliquer le principe de l'étiquette, en lui indiquant que ces technologies intégrant une énergie renouvelable sont plus efficaces. Le client connaît ce type d'étiquettes grâce à d'autres produits et les prendra en compte dans sa prise de décisions.



### → Mais attention :

L'efficacité énergétique d'une solution de chauffage n'est pas l'unique critère dont il faut tenir compte dans votre proposition commerciale ! **Veillez également à ce que la solution que vous proposez tienne compte du budget et des conditions propres au lieu de l'installation de votre client.**

Sollicitez l'aide de votre association nationale de l'industrie solaire si besoin.



## Où pouvez-vous trouver des informations ?

Le consortium LabelPack A+ a développé une brochure et un document d'informations à destination de vos clients, téléchargeables sur

[www.label-pack-a-plus.eu/home/resources](http://www.label-pack-a-plus.eu/home/resources)

Vous pouvez également retrouver des informations sur les

- Formation & événements
- Institutions concernées dans votre pays
- Documents d'informations et liens utiles



## LabelPack A+ — Le projet

LabelPack A+ est un projet destiné à améliorer l'introduction de l'étiquette kit pour les systèmes de chauffage des locaux et de production d'eau chaude, en se concentrant sur L'ÉTIQUETTE KIT. Il est dirigé par la Fédération européenne de l'industrie solaire thermique ESTIF et possède 11 partenaires dans 6 pays de l'Union européenne.



Le consortium fournit à l'industrie, aux planificateurs, aux distributeurs et aux installateurs les outils et matériaux nécessaires afin de les aider à assumer leurs responsabilités et d'aider les consommateurs à prendre des décisions plus éclairées quant à leurs appareils de chauffage.

Votre interlocuteur national est :

**ENERPLAN – Syndicat des professionnels de l'énergie solaire**

515 avenue de la Tramontane  
13 600 La Ciotat – France

Tél : +33 4 42 32 43 20 Email : [contact@enerplan.asso.fr](mailto:contact@enerplan.asso.fr)

Allez voir sur le site [www.labelpackaplus.eu/france](http://www.labelpackaplus.eu/france)  
pour obtenir plus d'informations

### Impression :

Fédération européenne de l'industrie solaire thermique (ESTIF)  
Place du Champ de Mars 2  
B-1050 Brussels  
BELGIUM

Tel: +32 2 318 40 60  
Email: [info@estif.org](mailto:info@estif.org)

